



Calcul du 13e mois : avec ou sans les congés payés ? (journaliste - pigiste)

Par **Bru81**, le **26/04/2024** à **12:23**

Bonjour, Je suis journaliste pigiste depuis 18 ans. Chaque mois m'est versé un pourcentage de 13e mois sur ma paie tout comme les congés payés. Le problème est que la base de calcul du 13e mois prend bien en compte mon salaire brut perçu chaque mois mais sans inclure le montant des congés payés. L'art.25 de la CC des journalistes ne précise rien, ni l'accord du 7 nov 2008 des pigiste non plus. Les diverses organisations syndicales du secteur indiquent que les CP doivent être inclus dans le calcul au même titre que le salaire brut et primes. Sur quel fondement juridique puis-je demander ce rattrapage éventuel, si'il y a lieu ? Merci d'avance.